**Résumé du projet de loi N°7867**

Le projet de loi a pour objet d’approuver la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché́ de Luxembourg et le Gouvernement de l'État du Koweït tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Luxembourg, le 11 décembre 2007, ainsi que de l'Avenant, fait à Luxembourg, le 25 mars 2021, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché́ de Luxembourg et le Gouvernement de l'État du Koweït tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Luxembourg, le 11 décembre 2007. La Convention et l’Avenant s’inscrivent dans le cadre des efforts menés par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ayant pour but d’élargir le réseau existant de conventions fiscales. Les modèles de convention fiscale respectifs conçus par les autorités compétentes des deux États ont servi de base pour les négociations. La Convention et l’Avenant ont pour objet d’éliminer la double imposition tout en évitant de créer des possibilités de non-imposition ou d’imposition réduite par l’évasion ou la fraude fiscales. L’Avenant négocié entre les deux parties signataires leur permet d’inclure dans le texte de la Convention les mesures sur l’érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (« base erosion and profit shifting », BEPS), de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).